

**ARRÊTÉ DEP-2026-400 PORTANT NOMINATION DU JURY
DES BREVETS PROFESSIONNELS BOUCHER ET CHARCUTIER-TRAITEUR**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-122 et D 337-123 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 14 octobre 1997 portant création du brevet professionnel boucher ;
Vu l'arrêté du 3 décembre 1998 portant création du brevet professionnel charcutier-traiteur ;
Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1001 nommant les présidents de jurys du brevet professionnel ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission des brevets professionnels boucher et charcutier-traiteur pour la session 2026 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Franck PHILIPPE, inspecteur de l'Éducation nationale

Vice-président :

Monsieur Bertrand GESBERT, professionnel

Enseignants :

Monsieur Christophe BERNARD
Monsieur Adrien BRUNET
Monsieur Julien DA SILVA
Madame Nathalie RESTIER

Professionnels :

Monsieur Laurent HELLARD
Monsieur Romain LEBOEUF
Monsieur Antoine MAILLIARD
Monsieur Benoit THONNEL

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours

Aurore COLLET